# Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 29 rue Antoine Meillet – 03000 MOULINS

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*12 SEPTEMBRE 2020*

**Objet :** Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Septembre 2020

**Auteurs :** Benoît MARIUS, Président
Laetitia DUSSAULE, Assistante technique

**Date :** 12 Septembre 2020
**Licence :** CC BY-NC-ND 4.0

**Préambule** **6**

**1 Bilan moral de l'exercice** **7**

1.1 Crise sanitaire 7

1.2 Implication des bénévoles 8

1.3 Défense de l'Airsoft 8

**2 Bilan d'activité de l'exercice** **10**

2.1 Affiliations et Licences 10

2.2 Contacts 11

2.3 Agrément Jeunesse et Education Populaire 13

2.4 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions 14

2.5 Vote du bilan d'activité 14

**3 Bilan financier de l'exercice** **15**

3.1 Bilan comptable 2019 15

3.2 Bilan comptable 2020 17

3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2020 19

3.4 Précisions 19

3.5 Vote du bilan financier 19

**4 Rapport des commissions** **20**

4.1 Règlement Général sur la Protection des Données 20

4.2 Commission Prévention 21

4.2.1 Guide de reprise de l'activité Airsoft 21

4.2.2 Assurance et EPI 22

4.2.3 Certificat Médical 22

4.2.4 Sécurisation d'un terrain d'Airsoft 23

4.2.5 Plaquette EPI 24

4.2.6 Biodégradabilité des billes 24

4.3 Commission Juridique 25

4.3.1 Guide de reprise de l'activité Airsoft 25
4.3.2 Réglementation générale 25
4.3.3 Baux de location 25
4.4 Commission Technique 27
4.4.1 Evolution du GESAD 27
4.4.2 Assistance technique sur les outils de la FFA 27
4.4.3 Solution de sauvegarde 27
4.4.4 Hébergement 28
4.5 Commission Communication 29
4.5.1 Vidéos Youtube 29
4.5.2 AdWords 29
4.5.3 FAQ 29
4.5.4 Recrutement de clubs ambassadeurs Outre-Mer 29
4.5.5 Les rencontres de la Fédé 29
4.5.6 TLC Marketing 30
4.6 Commission Airsoft Sportif 31
4.7 Commission Formation 31
**5 Election des membres du Conseil d'Administration 32**
5.1 Présentation des candidats 32
5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration 32
5.1.2 Nouvelles candidatures 33
5.2 Votes et proclamation des résultats 33
5.3 Remerciements 33
**6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration 36**
**7 Election des chargés de missions par le Conseil d'Administration 37**
7.1 Commission Prévention 37
7.2 Commission Juridique 37

7.3 Commission Technique 37

7.4 Commission Communication 37

7.5 Commission Airsoft Sportif 37

7.6 Commission Formation 37

**8 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir 38**

8.1 Orientations générales 38

8.2 Règlement Général sur la Protection des Données 39

8.3 Commission Prévention 40

8.3.1 Plaquette EPI 40

8.3.2 Certificat Médical 40

8.3.3 Biodégradabilité des billes 41

8.3.4 Assurance 41

8.3.5 Equipement des mineurs 41

8.4 Commission Juridique 42

8.5 Commission Technique 43

8.6 Commission Communication 44

8.6.1 Les rencontres de la Fédé 44

8.6.2 Vidéos Youtube 44

8.6.3 AdWords 44

8.6.4 FAQ 44

8.6.5 Recrutement de clubs ambassadeurs Outre-Mer 45

8.6.6 Signalétiques et banderoles pour les clubs affiliés 45

8.6.7 Brochure de découverte de l'Airsoft 45

8.7 Commission Airsoft Sportif 46

8.7.1 Tournois officiels et licences sportives 46

8.7.2 Agrément sportif 46

8.8 Commission Formation 47

8.9 Recrutement de bénévoles 48

8.10 Vote des orientations 49

**9 Vote du budget 50**

9.1 Année- civile, année scolaire et prorata 50

9.2 Licence collector 51

9.3 Montant des cotisations 2020 51

9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration 51

9.4 Vote du Budget 52

9.5 Précisions 52

**10 Fin de séance 53**

# Préambule

Le 12 Septembre 2020, à 10h42, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis au

**5 Impasse Dieudonné Costes**
**03000 MOULINS**

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 3 Août 2020, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

259 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Trésorier et Administrateur
- Benoit MARIUS, Président et Administrateur,
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur,

Était excusé et avait donné pouvoir :

- Charles DUVAL, Administrateur,
- Marion POULIT, Secrétaire et Administratrice,

Etait absent :

- Jean-Christophe BIDDAU, Administrateur,

Étaient également présents et représentés 254 autres licenciés à jour de leurs cotisations.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice ;
- Bilan d'activité de l'exercice ;
- Bilan financier de l'exercice ;
- Rapport des commissions ;
- Élection des membres du Conseil d'Administration ;
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration ;
- Élection des chargés de missions par le Conseil d'Administration ;
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir ;
- Vote du budget.

# 1 Bilan moral de l’exercice

## 1.1 Crise sanitaire

Cette année fut marquée par une crise sanitaire majeure. Celle-ci ayant entraîné une interdiction de l’activité, suivie de nombreuses restrictions et mesures imposées pour une reprise graduelle de l’activité.

Mécaniquement, l’activité s’en est trouvée réduite, ce qui a provoqué une importante baisse du nombre de demandes d’affiliation, un certain nombre de clubs ayant préféré suspendre leur affiliation en attendant l’an prochain.

Conséquence de cette baisse de volume des cotisations, cotisations qui constituent 99,5% du chiffre d'affaires, la Fédération a été très tôt mise en difficulté financière. Nous avons donc dû solliciter les aides de l’Etat et recourir très tôt au chômage partiel de Laetitia, notre assistante, afin de limiter les charges.

Cependant, bien que n’ayant plus de salarié pour traiter les demandes, la charge de travail ne s’est pas trouvée réduite, bien au contraire. Entre les demandes récurrentes d’informations sur les conditions de reprise, et la rédaction de 5 versions successives du guide de reprise d’activité, les bénévoles ont dû se mobiliser pour répondre aux enjeux de la situation. Notons également que la situation n’était pas propice, le Gouvernement ne publiant les arrêtés que le jour de leur entrée en application, il fallait donc les analyser et en faire la synthèse systématiquement dans l’urgence, en comptant sur des bénévoles n’étaient pas forcément disponible à ce moment là, tout en gérant les multiples demandes d’information.

Le Président en profite pour adresser ces remerciements à tous les bénévoles qui ont répondu présents et se sont mobilisés pour faire face efficacement à la situation, dans un contexte difficile qui s’est prolongé sur plusieurs mois.

Au-delà des conséquences sur l’activité elle-même, il est à craindre que le volume de demande d’affiliation puisse être durablement impacté, mettant en danger la pérennité de la Fédération. Cette baisse est à redouter tant par un éventuel durcissement à venir des mesures sanitaires, que par la crise économique qui s’annonce et dont les effets sont, classiquement, une réduction du budget des ménages consacré aux loisirs.

Le Président adresse ses félicitations à tous les clubs qui ont pris leurs responsabilités et ont relancé leurs activités tout en respectant les contraintes sanitaires. Il adresse également ses encouragements à tous les pratiquants. Au-delà de la lourdeur de ces mesures nécessaires, il s’agit de refuser d’abandonner la pratique de notre passion, au combien précieuse en ces temps difficiles, tout en veillant à assurer la sécurité de tous.

## 1.2 Implication des bénévoles

Le Président fait état à l'Assemblée de la présence de nouveaux bénévoles au sein du staff depuis quelques mois, particulièrement impliqués dans les projets fédéraux, notamment Laetitia et Thibault qui ont fait le déplacement aujourd'hui. Il les remercie vivement pour leur engagement et leur dynamisme et les encourage à présenter leur candidature au Conseil d'Administration au cours de cette Assemblée Générale.

Le Président en profite une nouvelle fois pour remercier tous les bénévoles ayant œuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris. Le Président précise néanmoins que l'effectif bénévole n'est pas suffisant, nous sommes donc ouverts aux candidatures de différents types de profil, la charge de travail pouvant être adaptée en fonction de la volonté d'implication.

Le Président tient également à remercier tous nos clubs qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux patchs FFA, aux banderoles clubs affiliés, aux autocollants FFA et aux stands mettant à l'honneur la Fédération.

## 1.3 Défense de l'Airsoft

Le Président souhaite sensibiliser les licenciés, et plus largement tous les airsofteurs, sur la difficulté de la mission de défense de la Fédération et des freins qu'elle rencontre au sein même de la communauté des pratiquants.

Depuis sa création, la Fédération agit efficacement pour la préservation de l'Airsoft, là où plusieurs autres pays européens ont subi d'importantes restrictions ces dernières années, et là où des menaces similaires ont été évitées plusieurs fois en France.

Bien que la pratique ne fût pas directement menacée cette année, la crise sanitaire a montré qu'une mobilisation de qualité était nécessaire. Cette mobilisation a permis de mettre rapidement au point un cadre de pratique à même de répondre aux enjeux sanitaires, afin de préserver la sécurité des pratiquants, tout en répondant aux contraintes réglementaires. Cette réponse n'a été possible que grâce à la mobilisation d'une poignée de bénévoles qui ont répondu présent et ont œuvré efficacement pour préparer les conditions de reprise.

Si ces bénévoles n'avaient pas été disponibles pour accompagner cette reprise, nous n'aurions pas été en mesure de publier le guide de reprise de l'activité, ni de répondre aux demandes d'informations sur la question.

Cet épisode montre qu'il est indispensable de compter sur un apport régulier de sang neuf pour que la Fédération puisse continuer de défendre efficacement l'Airsoft dans la durée. Il est donc indispensable que les licenciés ne se voient pas comme des clients, consommateurs d'un service, mais comme des adhérents à une association, ce qu'ils sont. Ils doivent pouvoir proposer leur aide en fonction du besoin et non exiger un service en échange d'une cotisation, cotisation dont s'acquittent également tous les bénévoles de la Fédération.

Merci également aux personnes qui encouragent nos bénévoles, leur apportant un peu plus de motivation à chaque fois ! Malgré les dénigrements de certaines personnes propageant des rumeurs sans les vérifier, dénigrements qui contribuent malheureusement au découragement des bénévoles, la Fédération a, une fois de plus prouvé sa nécessité pour la pratique de l'Airsoft en France.

# 2 Bilan d'activité de l'exercice

## 2.1 Affiliations et Licences

**Au 12 Septembre 2020**, nous comptons **242** clubs affiliés (**249** en fin d'année). Pour rappel, le nombre d'associations affiliées était de **270** fin 2019, **280** fin 2018, **267** fin 2017, **247** fin 2016, et **210** fin 2015. La progression, évolutive les années précédentes, stagne en 2019 pour la première fois depuis 2012, la crise sanitaire impactant immanquablement les chiffres pour 2020.

**Au 12 Septembre 2020**, nous dénombrons également **3 607** licenciés à jour de leurs cotisations (**3 859** en fin d'année).

Le nombre de licenciés était de **4 221** fin 2019, **4 520** fin 2018, **4 338** fin 2017, **4 036** fin 2016, et **3 522** fin 2015.

Deux membres d'une association affiliée, ayant fait le déplacement pour assister à l'Assemblée Générale, demandent à intervenir. Ces 2 licenciés, fondateurs de leur association créée il y a une dizaine d'années, expliquent qu'un certain nombre de pratiquants sont attirés par l'assurance que nous proposons. En parallèle, ils constatent dans leur région que de nombreuses associations sont mises en sommeil après environ 4 ans d'activité car elles voient leur nombre de membres diminuer au fil du temps. Un parallèle est fait avec la création de nouvelles associations et l'important "turn over" de la discipline.

Un autre membre d'une association affiliée intervient pour expliquer que la Fédération souffre d'un problème de communication pour se faire connaître auprès des associations de France et qu'elle devrait proposer l'affiliation pour les équipes non déclarées en Préfecture. Le Président précise alors que l'affiliation est ouverte à toutes les associations Loi 1901 mais aussi aux équipes non déclarées, leur permettant elles aussi de bénéficier de la couverture d'assurance proposée avec l'affiliation.

## 2.2 Contacts

Nous recevons toujours beaucoup de demandes via le formulaire de contact, l'adresse mail de contact, ou le compte Facebook de la Fédération. En général, une demande représente plusieurs échanges qui portent souvent sur plusieurs sujets. La charge est répartie entre l'assistante technique et le Président.

Ces réponses traitants potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat. Ces demandes nous proviennent des airsofteurs, des parents, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs... Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers.

Il s'agit toujours d'un travail chronophage, mené par Laetitia, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics... Comme en attestent les retours reçus, les personnes qui nous ont déjà sollicités pourront confirmer la qualité des réponses apportées dans des domaines divers et variés.

La plateforme utilisée depuis 2015, conjuguée à de bonnes pratiques, nous est réellement utile et nous permet une meilleure réactivité, une meilleure organisation ainsi qu'une meilleure précision. C'est pourquoi nous privilégions ce mode de communication aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. De plus, les appels téléphoniques ne permettent pas à notre assistante d'apporter de réponse sur certaines problématiques, dans le temps d'un appel. Il faut, pour cela, solliciter les spécialistes des diverses commissions. Ces spécialistes sont tous bénévoles et ne sont pas disponibles à n'importe quelle heure pour répondre au téléphone, en raison de leur vie professionnelle et familiale, d'autant plus avec les volumes de contacts gérée à l'échelle fédérale.

Suite à des remarques entendues, Le Président tient à préciser que la Fédération répond à tout le monde, même les non-licenciés, c'est l'essence même de la Fédération. Répondre au public est positif sur le long terme pour la pérennité de la FFA car sur les personnes satisfaites, certains nous rejoindront peut-être, et ces personnes pourront en convaincre d'autres de nous rejoindre.

Il arrive cependant des cas qui nous empêchent de pouvoir répondre techniquement à des demandes :

Parfois l'adresse mail du demandeur, indiquée dans le formulaire de contact, comporte une erreur. la réponse est faite, mais nous recevons un message d'erreur lorsque la réponse est envoyée pour cause d'adresse mail inexistante. Il arrivait également parfois que certaines

personnes répondent à des emails automatiques dans lesquels il est pourtant indiqué de ne pas répondre. Cependant, après un certain nombre d'emails perdus, l'équipe technique a redirigé ces mails afin d'être capable, malgré tout, de les recevoir. Un dernier cas n'empêche pas la réponse, mais peut provoquer un retard dans sa prise en charge : parfois l'interface de programmation de Facebook se déconnecte de notre plateforme de traitement des messages, et nous ne recevons plus les messages privés originaires de Facebook. Malheureusement, aucune alerte ne nous prévient. Lorsque nous nous en apercevons, nos techniciens re-connectent l'interface et nous recevons alors tous les messages en attente.

Avant la mise en place de la plateforme, la boite mail servant à répondre au formulaire de contact était relevée tous les jours, cependant le volume de courrier reçu était tel qu'il arrivait que des mails ne trouvent pas réponse car ils se perdaient dans la masse, principalement en cas de nouvelle question posée en réponse à des emails de plusieurs mois déjà classé. Ces emails, classés et archivés depuis plusieurs mois, ne remontaient pas forcément dans les nouveaux emails reçus.

Depuis la mise en place de la plateforme en 2014, hormis pour des sollicitations commerciales, nous avons systématiquement répondu à toutes les demandes nous ayant été adressées que nous avons été techniquement capable de recevoir et de traiter, cela nécessitant que l'utilisateur ait respecté les consignes afin d'envoyer la demande sur une adresse mail existante, et non à une adresse "ne pas répondre" et d'indiquer son adresse mail sans erreur dans le formulaire.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Laetitia (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges...) que par les bénévoles impliqués (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes...), nous avons de plus en plus retour positifs : La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Président en profite pour adresser ses remerciements à Laetitia DUSSAULE qui s'applique chaque jour sur la qualité de son travail.

## 2.3 Agrément Jeunesse et Education Populaire

Pour rappel, un agrément est un lien symbolique dressé entre un ministère et une entité comme une fédération pour favoriser le dialogue sur un thème précis.

Le dossier de demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire a été expédié le 30 Septembre 2017 et une réponse négative a été reçue le 3 Août 2018. Ce refus est motivé, non pas par les actions de la Fédération, mais par une prétendue incompatibilité de l'Airsoft avec cet agrément.

Un recours gracieux auprès de la commission a été effectué dans le cadre prévu par le Conseil d'Administration le 29 Octobre 2018. À ce jour, près de 2 ans après, la commission n'a toujours pas pris la peine de répondre. Le Président prend donc acte du refus manifeste de l'Etat, et du manque de constructivité dont il faut preuve à l'égard de notre discipline. Cette démarche aura démontré que l'agrément jeunesse et éducation populaire dans sa forme actuelle est incompatible avec notre discipline et impose à l'Airsoft de continuer sur sa voie, sans pouvoir, pour l'heure, obtenir des aménagements de législation pour la pratique des mineurs.

Le Président précise que malgré ce refus, il ne faut surtout pas céder à la tentation de ne plus respecter la législation, ce qui aurait pour effet d'exposer notre pratique à des représailles du Gouvernement, mais que la Fédération continuera d'avancer sur ce sujet sans attendre de validation de ses actions par l'Etat. En revanche la Fédération ne pourra pas être tenue pour responsable des dérives impliquant des répliques d'Airsoft, le Gouvernement refusant de donner du crédit aux démarches responsables et sécuritaires de l'encadrement de l'activité des jeunes, activité qui existe déjà en dehors de tout cadre. La Fédération portera également ce message dans les médias lorsqu'elle sera sollicitée sur la question du problème des jeunes qui utilisent des répliques. La Fédération restera bien entendu disposée à en discuter avec le Gouvernement, mais ne peut cautionner les dangers que représente le déni de ce dernier.

Le Président précise qu'au vu de la réponse concernant l'agrément jeunesse et éducation populaire, le Conseil d'Administration pense que l'agrément sportif est lui aussi compromis pour n'importe quelle discipline découlant de l'Airsoft. Cependant la structuration des disciplines sportives sur base des pré-requis de l'agrément sportif permettra à ces disciplines de progresser dans le bon sens d'une pratique sportive responsable et compatible avec celle des autres pays, même si elles n'obtiennent pas cet agrément.

Le Paintball a rencontré les mêmes problèmes que l'Airsoft, il y a environ 20 ans. À ce jour le Paintball n'est toujours pas reconnu par l'Etat comme un sport mais comme un loisir, exactement comme l'Airsoft.

## 2.4 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions

Le Conseil d'Administration a récemment validé une nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions. Cette version n'introduit aucun changement majeur. Il détaille certaines mesures découlant de l'adoption du nouveau schéma organisationnel de la Fédération, adopté en 2019, et formalise plus explicitement les obligations morales des élus et des volontaires de la Fédération. Cette nouvelle version a été adressée par e-mail à tous les participants inscrits pour participer à l'Assemblée Générale.

Bien qu'il ne s'applique qu'aux bénévoles et élus de la Fédération, il a été décidé l'an dernier de le rendre publique. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la démarche constante de transparence qui est la nôtre depuis 2012. Ainsi, cette publication permet aux futurs candidats de prendre pleinement conscience des implications du bénévolat au sein de la Fédération.

Conformément aux statuts, le Président soumet au vote de l'Assemblée le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions. Avec **259** voix pour, le nouveau Règlement est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

## 2.5 Vote du bilan d'activité

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 259 voix pour, le bilan d'activité est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

# 3 Bilan financier de l’exercice

Le Président explique que l’exercice comptable de la Fédération est basé sur l’année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d’Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l’exercice clos. Ainsi, bien que l’Assemblée Générale Ordinaire ait lieu en Septembre, le compte de résultat de l’année en cours, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l’Assemblée Générale, sera disponible en annexe du compte-rendu, lors d’une prochaine mise à jour de ce compte-rendu.

C’est pourquoi sont présentés à l’Assemblée le compte de résultat de l'exercice précédent et celui de l'exercice en cours par le Président.

## 3.1 Bilan comptable 2019

Le compte de résultat présenté diffère sur quelques points avec le prévisionnel adopté lors de l’Assemblée Générale Ordinaire 2018, mais respecte les décisions de modifications prévisionnelles adoptées par l’Assemblée Générale Ordinaire 2019.

Le Président rappelle que, suite à l’ordonnance du Gouvernement de Septembre 2017 qui a supprimé les subventions de l’Etat dans le cadre de la plupart des contrats aidés (CUI-CAE), nous ne bénéficions plus d’aucun soutien pour financer le salaire et les charges pour notre employée, soutient qui était précédemment de 80% des salaires.

Le Président précise également qu’un budget prévisionnel déficitaire d’environ - 10 000 € avait été adopté pour 2018 lors de l’Assemblée Générale Ordinaire 2017 afin de limiter l’augmentation des cotisations. Le déficit avait finalement été de près de - 12 000 €. Aucune autre source efficace de financement n’ayant pu être mise en place en 2018, l’Assemblée Générale Ordinaire de 2018 avait été contrainte de voter une augmentation de cotisation pour éviter la faillite de la Fédération.

Le budget prévisionnel pour 2019 avait été adopté avec un déficit prévu d’environ - 700€.

Au final, l'exercice 2019 a été clos avec un résultat positif de 2 933,52€, permettant à la Fédération de retrouver l’équilibre budgétaire. Il remercie tous les licenciés qui se sont montrés solidaires en 2019 en acceptant l’augmentation de cotisation qui a été nécessaire à la survie de la Fédération. Le Président souligne néanmoins que ce montant est mince, d’autant plus pour une Fédération employeuse, qui souhaite lancer des projets à l’échelle nationale et qui doit composer avec l’augmentation du coût de la vie chaque année. Trouver des nouvelles ressources financières s’avère donc indispensable pour la viabilité de la Fédération.

Suite au non renouvellement du contrat d'Arnaud, le Conseil d'Administration avait décidé une réaffectation du budget prévu pour sa rémunération, ainsi que ses charges. Ainsi un budget plus important a pu être consacré à la communication, notamment pour l'équipement du stand FFA. Laetitia, de son côté, a pu être passée à plein temps.

Quelques différences avec les prévisions sont à observer. Ces différences avaient été autorisées par le Conseil d'Administration dans le cadre de la réaffectation du budget prévu pour le salaire et les charges d'Arnaud, et validées par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Une importante différence apparaît notamment sur les frais postaux. La Poste ayant augmenté ses tarifs de 10,2% sur les timbres verts pour 2020, sachant que les tarifs ont déjà augmenté de 10% en 2019, 10% en 2018 et 70% en tout depuis 2012.

Comme les années précédentes, pour limiter l'impact, à court terme, de cette augmentation, une importante commande de timbres a eu lieu en fin d'année, afin de profiter du tarif 2019 pour stocker une importante quantité de timbres à validité permanente pour 2020.

Une importante différence s'observe également sur les fournitures. Cette différence s'explique par des commandes d'emballages supplémentaires pour l'expédition des produits de la boutique, des banderoles et des goodies pour les événements, pour faire face aux problèmes avec des transporteurs indélicats. Les achats de consommables pour les licences au format badges plastique sont également inscrits sur cette ligne, ainsi que des fournitures pour le stand FFA.

Le Stand FFA a lui aussi occasionné plus de dépenses que prévu, son renouvellement n'ayant pas été planifié lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 mais autorisé plus tard par le Conseil d'Administration puis validée par l'Assemblée Générale Ordinaire 2019.

Une différence est observable sur la ligne des équipements, pour prendre en compte l'acquisition d'une machine à badge afin d'éditer les nouvelles licences. L'ancienne machine qui servait à éditer les cartes d'affiliation avait été récupérée lors de sa mise au rebut par une entreprise. Elle a aujourd'hui été remplacée, ayant largement fait son temps et n'étant pas adaptée aux volumes d'impression des licences.

Notons une différence sur les ventes prévues et réalisées, la boutique Spreadshirt ne réalisant pas beaucoup de vente contrairement aux prévisions.

À contrario, notons des dépenses moindres que prévues sur certains postes, notamment d'importantes différences sur les salaires et charges sociales, suite au non renouvellement d'Arnaud, ainsi que sur les déplacements, moins importants que prévu cette année, ce qui permet de compenser les différences de charges constatées.

## 3.2 Bilan comptable 2020

Le prévisionnel 2020, adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019, prévoyait un résultat d'exercice 2020 bénéficiaire de 3 045,00€.

Il est à noter l'important impact négatif de la crise sanitaire du Covid-19 sur les affiliations. L'activité ayant été suspendue plusieurs mois, beaucoup de clubs ont décidé de suspendre leur affiliation pour l'année 2020. Au-delà de l'impact financier pour la Fédération, dont les charges sont fixes, nous espérons retrouver ces clubs dès l'an prochain. Sur base d'un prévisionnel déjà prudent de 65 000€ de cotisations adopté pour 2020, la perte estimée est de plus de 9 000€ avec un montant d'environ 56 000€ qui se dessine. En se basant sur les chiffres réalisés en 2019, avec près de 68 000€ de cotisations, la perte estimée est d'environ 12 000€.

Cependant, ces pertes ont pu être complètement compensées grâce aux multiples aides d'Etat et leurs prolongements tout au long de l'année pour notre secteur d'activité. Laetitia, notre assistante, a été placée en activité partielle dès le 1er avril, et va reprendre progressivement son activité jusqu'à décembre. Les conditions de pratique de notre activité ayant été lourdement impactées par la crise sanitaire, le Gouvernement autorise le recours à l'activité partielle pour l'Airsoft jusqu'en fin d'année. Cette activité partielle permet également un allégement des charges sociales.

Il est est de même avec le fond de solidarité qui a pu être touché pour chaque mois depuis mars, et devrait continuer de pouvoir être perçu jusqu'en fin d'année.

L'apport de ces aides cumulées est estimé à environ 21 500€ d'ici la fin de l'année, sous réserve de consolidation des dispositifs existants, auquel s'ajoute un allégement des charges sociales de plus de 3 000€.

Alors que la Fédération venait tout juste d'éviter la faillite et de retrouver un équilibre budgétaire, la crise sanitaire et ses conséquences ont montré notre fragilité financière et le besoin de constituer une trésorerie solide avec des réserves afin de pallier à des situations de crise. Sans les aides de l'Etat, la situation aurait pu mettre de nouveau la Fédération en péril. Dès lors le Conseil d'Administration a décidé de profiter de l'occasion pour mettre de côté une partie de ces bénéfices non prévus, afin d'augmenter nos réserves pour faire face à l'avenir.

Bien que la Fédération n'ait pas chômé pendant la crise sanitaire afin de préparer la reprise et répondre aux très nombreuses sollicitations sur la question, malgré le chômage partiel de notre assistante, le Conseil d'Administration comprend qu'un certain nombre de club aient pu être frustrés de ne pas pouvoir pratiquer leur activité toute l'année en ayant payé les cotisations. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de réaffecter une partie du budget sur un nouveau projet de fourniture de matériel pour nos clubs affiliés, projet de

fourniture qui sera détaillé plus tard et qui ambitionne d'être poursuivi les années à venir. Cette réaffectation se manifeste, notamment, avec une différence d'environ +32% par rapport au prévisionnel 2020 sur les fournitures et d'environ +56% sur l'achat de marchandise,, car nous souhaitons anticiper certaines dépenses dès cette année pour éviter de peser trop lourdement sur le budget 2021.

Des dépenses moins importantes que prévues ont eu lieu pour la publicité : il s'agit principalement de réédition des autocollants FFA pour les licenciés.

Une importante différence sur l'équipement par rapport au prévisionnel est également présente. Il s'agit principalement de l'acquisition d'un serveur de sauvegarde et de son équipement en disques durs et onduleur afin de protéger le système d'information de la Fédération de toute perte de données. Plus d'informations seront détaillées dans le rapport de la commission technique. Cette ligne comprend également l'acquisition de matériel audiovisuel pour la chaîne Youtube de la Fédération, notamment un boîtier hybride, des objectifs, des micros, des éclairages, et une station de travail optimisée pour le montage et l'encodage vidéo. La création audiovisuelle étant particulièrement chronophage, et étant effectuée par le Président déjà particulièrement occupé sur d'autres missions, il a été décidé, conformément aux orientations générales définies lors de l'Assemblée générale Ordinaire 2019, de lui donner les moyens de travailler efficacement et d'être productif, notamment par le biais d'équipements performants. Enfin, l'acquisition de matériel de visioconférence est envisagé au cas par cas pour améliorer les conditions de travail des bénévoles les plus actifs.

Notons une différence d'environ +116% sur la valorisation du bénévolat par rapport au prévisionnel, conséquence directe du travail fourni par des nouveaux volontaires qui ont rejoint le staff.

Notons également une différence d'environ +82% sur les prestations en nature, composées exclusivement de crédits publicitaires offerts par Google dans le cadre de notre partenariat avec eux. En observant les périodes, il semble que le confinement ait provoqué une hausse des recherches sur Internet et des consultations du site.

Ainsi, malgré les pertes importantes de cotisations, grâce aux aides de l'Etat nous devrions pouvoir finir l'exercice avec un bénéfice d'environ 12 000€ tout en lançant un nouveau projet pour nos clubs affiliés.

## 3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2020

2019 a marqué le lancement des licences collectors. La licence collector comprend, en plus de la licence classique, un patch collector en PVC. Le patch 2019 symbolisait le changement de logo de la Fédération, le patch 2020 lui est dédié aux 10 ans de la Fédération.

En 2019, le taux de licence collector s'est élevé à environ 21% du volume de licence total.

À ce jour, le taux de licences collectors 2020 s'élève à environ 19% du volume de licence total. La licence collector, en plus de fournir à bon prix un patch PVC de bonne qualité aux couleurs de la Fédération, permet de soutenir financièrement les actions fédérales.

Le Président remercie vivement Alexis POPOFF, chargé de mission de la commission communication, également graphiste professionnel. C'est lui qui a réalisé les graphismes des patchs collectors. Le Président souligne le professionnalisme d'Alexis qui nous a été d'une grande aide sur le sujet.

## 3.4 Précisions

Ce bilan sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable. Enfin, certains détails seront transmis aux services adéquats de l'Etat, conformément à nos obligations de représentant de l'Airsoft en France.

## 3.5 Vote du bilan financier

Le Président appelle l'Assemblée à se prononcer sur les bilans financiers.

Avec 259 voix pour, le bilan financier 2019 est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Avec 259 voix pour, le bilan financier 2020 est validé en l'état actuel à l'unanimité par l'Assemblée.

# 4 Rapport des commissions

## 4.1 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, entré en application le 25 Mai 2018, impose de nouvelles règles en matière de gestion des données personnelles. Il s'applique aux entreprises, aux collectivités, mais aussi aux associations. La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) chargé de la mise en œuvre des différentes mesures, en est la première étape opérationnelle.

Suite à une décision du Bureau, la charge de DPO appartient aux prérogatives du Secrétaire.

Ainsi Marion, notre Secrétaire, est aujourd'hui notre DPO. Elle est épaulée dans cette mission par Laetitia, notre assistante technique.

L'étape suivante consiste en l'audit des processus fonctionnels afin de produire des fiches de traitement des données personnelles manipulées par chacun d'eux.

Après un démarrage fastidieux, Marion et Laetitia continuent d'auditer nos processus et de produire les fiches de traitements fonctionnels des données personnelles. Cependant, il s'agit d'une démarche particulièrement chronophage qui ne représente qu'une partie de leurs missions respectives. De plus, ces tâches nécessitent également la contribution de personnes ayant des compétences techniques en informatique. Il faudra donc encore du temps pour achever ce premier audit. C'est pourquoi toute personne licenciée désirant apporter sa contribution, est la bienvenue. Au-delà d'une contribution bénévole à une Fédération dont ils sont membres, il s'agit d'une opportunité de se former sur le RGPD qui, rappelons-le, s'impose à chaque association.

# 4.2 Commission Prévention

## 4.2.1 Guide de reprise de l'activité Airsoft

Dans le contexte exceptionnel de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 23 Mars 2020, la Fédération Française d'Airsoft a été sollicitée par l'Etat afin de constituer un guide de reprise de l'activité d'airsoft. Le but de ce guide est d'autoriser la reprise progressive des activités d'airsoft dans le respect des consignes sanitaires.

Ce guide procède à une déclinaison, spécifique pour la pratique des activités d'airsoft, des normes réglementaires et légales ainsi que des recommandations sanitaires d'ores et déjà en vigueur dans le contexte post-confinement. Toutes les mesures listées sont rigoureusement sourcées en fin de document.

À ce titre, le guide, établi conformément à l'article 25 des statuts de la Fédération Française d'Airsoft, en lien avec les services de l'État, a valeur de règlement pour la pratique de toutes les disciplines d'Airsoft, sur l'ensemble du territoire national, et est opposable à tout pratiquant, licencié ou non. Il annule et remplace provisoirement toutes dispositions antérieures contradictoires.

Afin de suivre les évolutions réglementaires, pas moins de 5 versions du guide ont été publiées, chaque nouvelle version remplaçant la précédente accompagnée d'une liste précise des évolutions par rapport à celle-ci.

Un modèle d'attestation sur l'honneur de ne pas présenter de symptômes liés au COVID-19 a également été proposé aux organisateurs à destination de leurs participants. Bien que la démarche soit jugée lourde par certaines associations, notamment en raison du délai de conservation de 10 ans des attestations, le Président précise que n'importe quel participant ayant contracté le COVID-19, ou sa famille, pourra se retourner contre l'organisateur dans un délai de 10 ans (délai de prescription légal). La conservation des attestations pendant ce délai permettra à l'organisateur de démontrer avoir mis en œuvre certaines des mesures nécessaires pour éviter la propagation.

Le Président tient à remercier particulièrement tous les volontaires impliqués dans la rédaction de ce guide. Le travail ayant été important et systématiquement effectué dans l'urgence, le Gouvernement ne publiant les mises à jour réglementaires que lors de leur entrée en application. Ce travail dans l'urgence ayant en plus dû être effectué tout en traitant une charge particulièrement lourde de demandes d'informations des licenciés, mais aussi d'airsofteurs non licenciés et de nombreux professionnels du secteur auxquels nous avons systématiquement pris le temps de répondre.

## 4.2.2 Assurance et EPI

Nous analysons régulièrement les causes d'accidents avec la MAIF. Or, depuis plusieurs années, la principale source d'accident provient du manque de protections faciales, ce qui occasionne des dents cassées par l'impact des billes. Comme discuté lors des Assemblées Générales Ordinaires depuis 2017, la MAIF souhaite une réglementation du port de protections faciales afin de faire baisser le nombre de ces accidents. À défaut, elle risque de ne plus couvrir ce risque, trop coûteux pour elle, comme pour nous. En effet, le coût des remboursements est répercuté directement sur nos cotisations d'assurance.

La Commission Prévention a donc établi un règlement, entré en vigueur en 2018, qui privilégie la pédagogie plutôt que d'imposer des protections. Cependant, les accidents dentaires continuent d'être aussi fréquents, l'assurance pourrait finir par se montrer plus ferme sur le sujet. Le Président en appelle donc à la responsabilité des pratiquants : à défaut d'accepter le port d'une protection, les dents cassées pourraient ne plus être prises en charge, même en cas d'accident de tir en zone neutre, en passant par plusieurs augmentations préalables des cotisations d'assurance.

En revanche, le coût pourrait diminuer si le nombre de ces accidents venait à baisser. Au-delà de la prévention de ces accidents, il s'agit donc ici d'une opportunité de faire baisser le coût de l'assurance. À contrario, le moindre accident important pourrait mettre en péril l'équilibre du contrat et provoquer une forte augmentation des cotisations d'assurance. Il est donc nécessaire d'être le plus vigilant possible concernant les protections.

Le Président rappelle que la suppression du prorata des cotisations d'assurance, qui était proposé de Juillet à Décembre chaque année jusqu'en 2016, est une des conséquences directes que nous a imposées la MAIF à cause du nombre important d'accidents dentaires. Une baisse du nombre de sinistres permettrait donc, peut-être, de négocier la remise en place du prorata.

Le Président ajoute que des travaux ont été initiés afin de proposer des améliorations de la couverture actuelle, notamment par le biais d'options simplifiées pour assurer des risques complémentaires sur mesure selon les besoins spécifiques de chaque club.

## 4.2.3 Certificat Médical

En l'absence de bénévole disponible pour prendre en charge le dossier, la mise en place du certificat médical pour la pratique de l'Airsoft qui a été soulevé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 n'a pas abouti.

## 4.2.4 Sécurisation d'un terrain d'Airsoft

Même s'ils sont souvent invisibles à l'échelle d'une association locale, de nombreux accidents surviennent au cours des parties. Les plus graves ont occasionné plusieurs décès ces dernières années, ils sont donc à prendre au sérieux.

Une volonté commune de la Fédération et de notre compagnie d'assurance a permis de lancer un chantier de réduction des accidents. Le règlement pédagogique sur les équipements de protection individuelle en est une des premières concrétisations.

Bien qu'il s'agisse d'accidents, ils ne sont pour autant pas complètement imprévisibles. On observe généralement une corrélation de ces accidents avec certains facteurs de risques. La gravité de ces accidents, elle, va souvent de pair avec la multiplication de ces facteurs de risque.

Avec plusieurs centaines de clubs affiliés chaque année, et une analyse régulière des causes en lien avec l'assurance, le niveau fédéral permet d'avoir une vision d'ensemble sur les accidents, leurs causes récurrentes, et leur gravité. Ce constat a permis de nourrir la réflexion d'un guide de sécurisation d'un terrain d'Airsoft, dont le projet a été adopté par l'Assemblée Générale ordinaire 2019.

Sans ambition d'être exhaustif, ce guide a été établi en coopération avec deux formateurs spécialisés en secourisme du travail, avec pour orientation de donner les clés afin d'appréhender les événements d'Airsoft avec un regard préventif, axé sur la sécurité.

Publié en Février, ce guide est évolutif selon les retours que nous recevrons. Il ne se substitue pas aux règlements fédéraux existants.

Un membre d'une association affiliée intervient afin d'évoquer les multiples problèmes rencontrés lors des parties organisées sur les terrains d'un professionnel de notre loisir, disséminés partout en France et qui donnent une très mauvaise image de la pratique. Sur ce type de terrains ou l'accès est pourtant payant, les pratiquants nous remontent de très nombreux problèmes lors de ces parties : organisation bâclée ou mal gérée, terrain non sécurisé pour les joueurs, manque de fairplay et mauvais esprit de la part de certains clients-pratiquants ne venant que pour se défouler sur les autres, etc. Ce membre licencié explique que ces pratiquants, et donc les terrains de ce professionnel, donnent une très mauvaise image de notre loisir. Des rumeurs de plus en plus fréquentes remontent que ce professionnel diffame désormais les associations possédant des terrains directement auprès des propriétaires de terrains et des autorités locales, ce qui ajoute un problème supplémentaire aux associations, qui ont de plus en plus de mal à trouver des terrains pour une pratique associative.

Dans l'optique de favoriser une pratique plus responsable et fair play, ce licencié demande aux membres du Conseil d'Administration si la création de terrains FFA pourrait être envisagée. Car cela permettrait aux clubs affiliés de pouvoir jouer en toute sécurité.

Le Président lui répond que l'acquisition de terrain et la mise à disposition pour les clubs affiliés a déjà été envisagée, mais que ce dispositif nécessite un appuie locale plus important qu'actuellement, notamment pour confier la gestion du terrain, d'où le projet de Ligues Régionales. Cependant, cela ne pourra se faire qu'avec l'implication des clubs affiliés.

### 4.2.5 Plaquette EPI

Suite à la publication du Règlement des Équipements de Protection Individuelle, l'édition d'une plaquette récapitulative à diffuser aux clubs est à l'étude. Une prise de contact avec l'Union des Professionnels de l'Airsoft a été effectuée pour prévoir une diffusion de ce support auprès des revendeurs et des fournisseurs. Le but affiché est de sensibiliser les différents acteurs aux normes de protection.

En l'absence de bénévole disponible pour prendre en charge le dossier, la conception de cette plaquette n'a pas abouti.

### 4.2.6 Biodégradabilité des billes

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019, il a été décidé que la commission prévention commencerait de travailler sur le sujet de la biodégradabilité appliquée aux projectiles d'Airsoft. L'objectif étant de publier un guide sur les différentes normes existantes en la matière pour permettre aux pratiquants de devenir des acheteurs de billes éclairés.

Suite à sa candidature, Jérôme Macé-Francazal a été désigné comme chargé de dossier sur le projet. Il avance dans les recherches mais n'a, à ce jour, pas encore produit de livrable.

## 4.3 Commission Juridique

Au-delà de sa mobilisation sur les questions de nos licenciés, la commission juridique a répondu présent, comme chaque année, pour accompagner les dossiers des autres commissions nécessitant un éclairage sur la réglementation.

### 4.3.1 Guide de reprise de l'activité Airsoft

Parmi ses travaux, la commission juridique a notamment participé à l'analyse des différents arrêtés pour aider la commission prévention à rédiger le guide de reprise de l'activité Airsoft.

### 4.3.2 Réglementation générale

Parce qu'au-delà des limitations d'énergie des répliques que chaque club réglemente déjà, la législation nous impose un certain nombre de mesures pour organiser un événement d'Airsoft en toute sécurité. Les règles générales ont été publiées il y a plusieurs années par la Fédération. Depuis, la législation a évolué, les pratiques aussi. Les Règles générales ont donc été mises à jour pour prendre en compte ces évolutions.

Au delà de reformulations sans changement sémantique, des mise à jour des références et de la charte graphique, les principaux changements effectués comprennent :

- L'ajout d'un article sur les HPA et équipements à gaz,
- La prise en compte de l'évolution législative concernant la norme PMR 466,
- La mise à jour de la définition de l'Airsoft.

Une liste précise des modifications a été publiée avec cette nouvelle version. Cette nouvelle version a été validée par le Conseil d'Administration le 2 Novembre 2019 et est entrée en application, à sa publication, le 4 Novembre 2019. Cette nouvelle version a été adressée par e-mail à tous les participants inscrits pour participer à l'Assemblée Générale.

Conformément aux statuts, le Président soumet au vote de l'Assemblée les nouvelles Règles générales. Avec **259** voix pour, le nouveau Règlement est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

### 4.3.3 Baux de location

Un internaute nous a signalé des évolutions dans la numérotation de certains articles du Code Civil pris pour référence des modèles de baux de location de terrain. Un chantier sur le sujet a permis de proposer une nouvelle version des modèles suivants :

- Contrat de prêt à usage d'un terrain,
- Bail de location d'un terrain,

- Bail de location d'un terrain pour 1€ symbolique.

Ces modèles sont à disposition gratuite sur le site Internet, sous les termes de la licence Creative Commons BY-NC 4.0.

Le Président en profite pour rappeler que les dossiers et documents de la FFA sont versionnés et évolutifs. Tous les lecteurs sont invités à faire des retours constructifs, via le formulaire de contacts, afin que nos commissions puissent faire évoluer les documents au fil des versions suivantes.

## 4.4 Commission Technique

### 4.4.1 Evolution du GESAD

Cette année un système de traçage complet des actions de gestion des équipes a été développé pour le GESAD. Cet ajout n'a pas encore été déployé et permettra de comprendre les actions des utilisateurs ayant entraînées certaines situations complexes. Par exemple, la fusion de deux comptes, qui est une fonctionnalité permettant de régulariser une situation particulière, mais qui peut provoquer une double facturation de licences si elle est mal utilisée.

### 4.4.2 Assistance technique sur les outils de la FFA

Le Président explique à l'Assemblée que cette assistance est fournie actuellement par Laëtitia, notre assistante, et lui-même. Cette assistance est effectuée auprès de tout type de public qui nous contacte via le formulaire de contact ou la page Facebook : membres licenciés, clubs en cours de création d'association, futurs licenciés, boutiques partenaires….

Le Président, chef de projet informatique de profession, fournit également une aide plus technique en interne. Il intervient auprès des membres du staff dans leurs missions pour la FFA, pour les boutiques partenaires ou pour nos licenciés. Il apporte une assistance sur les outils internes au staff (boîte mail, divers outils de travail collaboratif...). Benoit assure également la maîtrise d'œuvre sur la maintenance, les mises à jour et les évolutions de notre site Internet et nos différents outils, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des évolutions du GESAD.

### 4.4.3 Solution de sauvegarde

Afin de protéger le système d'information de la Fédération des pertes de données et des ransomwares, plusieurs solutions de sauvegarde ont été étudiées et testées. Une seule a répondu à tous les impératifs de fiabilité et de compatibilité avec les différents systèmes utilisés. Cette solution consiste en l'utilisation d'un serveur de sauvegarde, équipé d'une importante capacité de stockage, et d'une suite applicative dédiée à la sauvegarde de différents systèmes. Ce serveur a été configuré pour effectuer régulièrement et automatiquement des sauvegardes de tous les systèmes : les espaces de travail et de stockage, les boite mails, les agendas, le site Internet, le GESAD, les bases de données, etc.

Le serveur a été acheté et déployé en début d'année. Il fonctionne correctement depuis.

### 4.4.4 Hébergement

Un important chantier a été mené cet été par notre webmaster sur l'hébergement de l'ensemble des ressources Internet de la Fédération. Les différentes ressources hébergées ont été regroupées sur deux serveurs, en fonction des environnements techniques nécessaires. L'utilisation des bases de données a été repensée et a permis d'effectuer des regroupements suite à des migrations des données. Ce chantier a permis de résilier plusieurs services devenus superflus, ce qui permettra à la Fédération de faire des économies sur ce poste de dépense de fonctionnement.

## 4.5 Commission Communication

Le Président explique que plusieurs bénévoles ont rejoint la commission et ont commencé de travailler sur divers projets.

### 4.5.1 Vidéos Youtube

Le Président explique que l'acquisition de matériel audiovisuel a permis de commencer de travailler sur la chaîne Youtube. Cependant, le manque de ressources humaines, les autres priorités, notamment le guide reprise d'activité, et l'apprentissage progressif n'ont pas permis d'atteindre les niveaux de qualité et de quantité attendus pour le lancement.

Cependant, le Président explique que beaucoup de choses ont néanmoins été faites et que la production prochaine d'une première série de vidéos devrait permettre de lancer la chaîne rapidement.

### 4.5.2 AdWords

À la suite de changements des règles de Google, les annonces offertes par Google dans le cadre de notre partenariat ne sont plus optimisées. Aucun volontaire n'ayant répondu à l'appel à candidature, nous n'avons personne pour travailler sur la campagne publicitaire.

### 4.5.3 FAQ

Les travaux sur la FAQ ont débuté avec une équipe de volontaires. Il y a cependant une importante quantité de questions à traiter, la rédaction devrait donc prendre du temps, et les débats également.

### 4.5.4 Recrutement de clubs ambassadeurs Outre-Mer

Aucun nouveau club d'outre mer ne s'est manifesté pour devenir club ambassadeur depuis l'Assemblée Générale ordinaire de 2019. La porte reste ouverte.

### 4.5.5 Les rencontres de la Fédé

Profitant d'un déplacement dans le Nord pour l'inauguration d'une école de tir Airsoft, le Président et le Vice-Président ont organisé une soirée de rencontre sur la capitale au mois de Juillet, soirée ouverte à toute personne désireuse de venir échanger avec le staff. Bien que peu de personnes aient fait le déplacement, la soirée fut conviviale, riche en échanges et appréciée des participants.

## 4.5.6 TLC Marketing

TLC Marketing organise des concours pour ses clients, des grands groupes commerciaux. Ces concours permettent aux acheteurs de produits de gagner des activités à tester. Parmi les marques partenaires, nous pouvons citer Subway, 3M, Scotch, Post-it, Le Gaulois, Auchan....

Un partenariat avec l'agence publicitaire TLC Marketing a été mis en place en 2018 avec pour objectif d'augmenter la visibilité de nos clubs affiliés. Il consiste, pour les clubs qui le souhaitent, à être référencés sur les annuaires de TLC Marketing afin de proposer gracieusement des activités d'Airsoft aux gagnants qui prendront contact avec eux. Dès lors nous recensons, chaque année, les clubs intéressés pour participer à cette opération.

Le Trésorier de la Fédération, également Président d'une association affiliée d'une trentaine d'adhérents, Jérôme, intervient pour dire qu'il a reçu 8 personnes dans le cadre de l'inscription de son club à l'opération de TLC Marketing. Chacune d'entre elles a pu découvrir l'Airsoft pendant une demie journée au sein de son club. Jérôme précise que ces personnes ne sont jamais venues seules, occasionnant des forfaits de location d'équipement au bénéfice de son association, ainsi que des recrutements.

## 4.6 Commission Airsoft Sportif

Beaucoup de travail a été effectué sur les disciplines d'Airsoft sportif, et certaines sont suffisamment avancées pour être officiellement lancées. Cependant, pour lancer une discipline sportive à l'échelle nationale, un coordinateur est nécessaire. Il s'agit d'une importante charge dédiée qui est incompatible avec la charge de travail et les contraintes des élus actuels du Conseil d'Administration et de notre assistante technique.

Des coordinateurs ont été recrutés pour travailler sur différentes disciplines sportives, mais le contexte sanitaire a mis presque à l'arrêt la commission. Le besoin en coordinateurs reste important : Tout licencié désirant travailler sur le sujet dans la durée, et conscient de l'investissement nécessaire, est invité à proposer sa candidature pour rejoindre le staff comme bénévole sur ce dossier.

Un membre licencié intervient pour demander quelle est l'orientation de la Fédération par rapport au sport. Le Président et le Vice-Président répondent qu'il ne s'agit pas de transformer la discipline telle qu'elle existe actuellement. Il s'agit de créer, en marge des multiples pratiques existantes, des disciplines sportives. L'Airsoft sera préservé dans sa forme actuelle de loisir, tout en permettant, pour ceux qui le souhaitent, de pratiquer également des activités sportives d'Airsoft. Les multiples règlements sportifs ne s'appliqueront qu'à ces disciplines sportives dans le cadre des compétitions, il n'est pas question que l'Airsoft tel qu'il existe actuellement s'en retrouve affecté. Chacun sera libre de prendre part à ces pratiques sportives, en marge des activités d'Airsoft telles qu'elles existent aujourd'hui.

Par ailleurs des contacts ont commencé à être pris pour envisager des partenariats sur la mise en place de compétitions à l'échelle nationale.

## 4.7 Commission Formation

La commission Formation s'est vu confier deux projets lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019 :

La mise en place de formations aux premiers secours spécialement adaptées à l'Airsoft, dispensées par des professionnels agréés. Avec la fourniture d'un dossier clé en main pour demander la prise en charge financière de la formation par les collectivités locales.

La mise en place d'une offre de formation orientée sur de l'accueil des mineurs, avec notamment une formation pour les mineurs et une formation pour les encadrants.

Cependant, suite à la démission du chargé de mission, unique ressource de la commission et en l'absence d'autre volontaire, la commission a été mise en sommeil.

# 5 Election des membres du Conseil d'Administration

## 5.1 Présentation des candidats

### 5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2019, le Conseil d'Administration est présentement composé des membres suivants :

- Jean-Christophe BIDDAU, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Charles DUVAL, dont le mandat d'administrateur prend fin aujourd'hui ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prend fin aujourd'hui ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Marion POULIT, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année étant une année d'élections, la moitié des sièges du Conseil d'Administration sont ouverts à candidature, soit 6 sièges.

La Président attire l'attention de l'Assemblée sur l'article 5.2.1 du Règlement Intérieur de la Fédération qui stipule

"Article 5.2.1 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé, au maximum, de douze membres. Sauf circonstance exceptionnelle, il se réunira tous les trimestres et chaque fois que la situation l'exigera. Un administrateur sera considéré comme démissionnaire à la troisième absence consécutive sans motif valable (maladie ou accident)."

Jean-Christophe BIDDAU, absent de toutes les réunions du Conseil d'Administration depuis Août 2019 sans motif invoqué, comme attesté par les procès-verbaux, est donc considéré comme démissionnaire.

Suite à la démission implicite de Jean-Christophe BIDDAU, il reste 3 sièges vacants parmi l'autre moitié du Conseil d'Administration. L'Assemblée présente peut donc élire jusqu'à 9 administrateurs en fonction des éventuelles candidatures.

Le Président précise également que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux statuts, cette cooptation doit être validée

par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé. Cette année, aucune cooptation n'a eu lieu.

### 5.1.2 Nouvelles candidatures

Le Président demande à l'Assemblée si des candidatures sont à enregistrer.

- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL présente sa candidature à sa succession au Conseil d'Administration ;
- Laetitia CERVANTES présente sa candidature au Conseil d'Administration ;
- Alexis POPOFF, excusé, présente sa candidature au Conseil d'Administration, par l'intermédiaire de Laetitia CERVANTES ayant son mandat ;
- Matthis GOURNAY présente sa candidature au Conseil d'Administration ;
- Laurent BOSELLI présente sa candidature au Conseil d'Administration ;

## 5.2 Votes et proclamation des résultats

Il est procédé au vote pour les candidatures au Conseil d'Administration.

Avec **259** voix pour, chacun des candidats est élu à l'unanimité.

Le Président proclame les résultats. Les membres du Conseil d'Administration félicitent les nouveaux élus et en profitent pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d'Administration.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Laetitia CERVANTES, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Laurent BOSELLI, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Alexis POPOFF, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Marion POULIT, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

## 5.3 Remerciements

Le Président en profite pour remercier chaleureusement Charles DUVAL, présent depuis la création de la Fédération en 2009, alors en tant que Vice-Président, qui a été une ressource extrêmement précieuse parmi le Conseil d'Administration, et qui a régulièrement officié au sein du Bureau depuis 11 ans.

À ce propos, Yves-Mari Pradelle, porteur de la procuration de Charles DUVAL, présente les excuses de ce dernier de ne pas avoir pu faire le déplacement d'Angleterre cette année. Il lit ensuite quelques mots que Charles a souhaité adresser à l'Assemblée pour son départ :

*"La FFA, une aventure pas comme les autres.*

*En 1995, il y a eu un premier ban, de quelques mois. Puis un second ban en 1996, ce dernier a donné un décret écrit à la va vite. Le fameux 99-240 du 24 Mars 1999. Il en a fait couler de l'encre celui-ci, encore aujourd'hui. Même si le décret Européen est mieux consigné.*

*A cette époque, seule une poignée d'irréductibles ayant le motto suivant, "pour vivre heureux, vivons cachés", jouaient dans les bois, des bâtiments abandonnés, à l'arrache.*

*Sauf que. Non. Cela ne fonctionne pas, jamais. Car plus le nombre de joueurs augmente, plus l'Etat voit ce nombre. Et croyez-moi il fallait un budget pour jouer, 2 000 Frf (NDLR : 300€) pour un Aeg de très mauvaise qualité, 250 voire 300 Frf (NDLR 38 à 45 €) pour un magazine supplémentaire, des chargeurs de batteries venant du monde de l'aéromodélisme, une bombe, cela coûtait une bombe. Pour un AEG Marui ? Pensez 3 800 Frf (NDLR 580€). Ça plus les pénuries de billes...*

*Des achats à l'autre bout de la planète, il fallait aller voir son banquier pour faire un transfert. PayPal n'existait pas. Un forfait internet d'une heure d'internet par mois. Et oui. C'était une autre époque.*

*Il y a 20 ans, vivre caché n'était plus possible. Il ne fallait pas commettre les mêmes erreurs que le paintball avec sa scission, vert et fluo. La fin des lanceurs en full auto…*

*Il fallait jouer sur des terrains autorisés. Avoir un contact avec les forces de l'ordre sous le format d'associations type loi 1901. Softair of Fortune (Versailles) fut une des premières associations à faire ce pas en avant, à la suite de certains déboires avec l'Etat. Ce fut aussi la première association à avoir plus de 100 membres ! Elle existe encore au moment où j'écris ses lignes.*

*Il y a 11 ans, il a fallu passer la vitesse supérieure. Faire l'association des associations, une Fédération ! Comme toute création, certains n'ont pas pu, n'ont pas su comprendre l'évolution. Mais heureusement car l'Etat lui avait besoin de comprendre ce qu'il se passait dans les forêts et les bâtiments : quoi ? Des hommes, habillés en militaires avec des armes ? C'était inévitable, ou alors renoncer totalement à jouer. Peu de joueurs ont compris le risque sur le moyen, long terme.*

*Remercions ceux qui ont mis un stop à plusieurs de ses attaques. Mais ces dernières continueront encore et encore, plus insidieuses car il est passé à la vitesse supérieure, une fois de plus, l'Europe. Et certaines ont déjà été stoppées, sans faire de bruit. Une par une, simplement démonté par les faits.*

*J'ai vécu tous ses stages, mais je ne joue plus, Je suis toujours présent sur les terrains d'airsofts mais il est temps de donner la main. A vous les jeunes !*

*Et merci à toutes et tous avec qui on a partagé tous ses moments de bonheur, de joie et de fous rires ! Car c'est surtout ça l'airsoft, un moment on l'on peut rencontrer toutes sortes de gens, de différents backgrounds, et on se marre.*

*Pourvu que cela dure."*

Le Président ajoute que Charles vit en Angleterre depuis la création de la Fédération, mais cela ne l'a jamais empêché de s'investir pour l'Airsoft français sans discontinuer depuis la création de la Fédération. Le Président précise que c'est Charles qui est venu le chercher pour rejoindre le projet et fonder la Fédération au tout début de l'aventure FFA.

Pour toutes ces raisons, le Président demande un vote à l'Assemblée, conformément aux statuts, pour décerner à Charles DUVAL le titre de membre d'honneur de la Fédération. À ce jour, ce titre n'a encore jamais été décerné.

Avec 259 voix pour, 0 abstentions, et 0 contre, la motion est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. Le titre de membre d'honneur est décerné à Charles DUVAL.

# 6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir en huis clos afin de se répartir les postes au sein du Bureau. Benoit MARIUS invite les membres de l'Assemblée à sortir faire une pause pendant que les membres du Conseil d'Administration restent pour délibérer.

A l'issue des discussions et des délibérations en huis-clos du Conseil d'Administration, le Président fait entrer les licenciés et, une fois ces derniers installés, proclame les résultats :

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de Président(e) ;
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de Vice-Président(e) ;
- Marion POULIT : en qualité de Secrétaire ;
- Jérôme MACE-FRANCAZAL : en qualité de Trésorier(ère) ;

# 7 Election des chargés de missions par le Conseil d'Administration

## 7.1 Commission Prévention

Aucune candidature n'ayant été présentée pour la commission prévention, aucun chargé de mission n'est désigné par le Conseil d'Administration.

## 7.2 Commission Juridique

Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration désigne Thibault BARRÉ comme chargé de mission en charge de la commission juridique.

## 7.3 Commission Technique

Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration désigne Matthis GOURNAY comme chargé de mission en charge de la commission technique.

## 7.4 Commission Communication

Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration désigne Laetitia CERVANTES comme chargée de mission en charge de la commission communication.

## 7.5 Commission Airsoft Sportif

Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration désigne Alexis POPOFF comme chargé de mission en charge de la commission airsoft sportif.

## 7.6 Commission Formation

Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration désigne Laurent BOSELLI comme chargé de mission en charge de la commission formation.

# 8 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir

## 8.1 Orientations générales

Le Président présente les orientations générales qu'il souhaite que la Fédération adopte pour l'exercice à venir :

La principale priorité sera de pérenniser l'action de la Fédération selon deux axes : la fidélisation des bénévoles et la sécurisation financière de la Fédération.

Pour la fidélisation des bénévoles, des solutions seront étudiées, au fil des besoins, pour améliorer le confort de travail et l'efficacité. Le but est d'encourager l'engagement bénévole et la productivité. Des rencontres physiques plus régulières sont également envisageables, afin de maintenir la motivation.

Pour la sécurisation financière, de nouvelles sources de revenus seront étudiées.

Un effort particulier sera également apporté sur la communication de la Fédération.

Pour répondre à des demandes récurrentes, et encourager les candidatures à rejoindre le staff, l'organisation d'une première OP officielle FFA sera étudiée par des bénévoles ayant manifesté leur volonté de travailler sur le projet. Ce projet nécessitera le recrutement de nombreux bénévoles afin d'organiser l'événement. Si celui-ci a lieu, en fonction de son accueil et des retours des organisateurs, il pourra déboucher sur l'organisation d'événements plus réguliers.

Enfin le Président partage son constat sur les objectifs votés chaque année : Lors des Assemblées Générales Ordinaires, beaucoup de projets sont lancés. Seulement, chaque année, beaucoup trop peu de bénévoles prennent part aux travaux. Conformément à la législation, la Fédération est une structure associative. Comme dans un club d'Airsoft si des pratiquants souhaitent qu'un dossier aboutisse, le meilleur moyen est d'y prendre part activement. Le Président précise que les objectifs des différentes commissions seront fonctions des volontaires pour les mener à bien. Il ne s'agit donc pas d'engagements, mais d'objectifs, subordonnés à l'engagement bénévole pour chacun d'eux.

## 8.2 Règlement Général sur la Protection des Données

L'application du RGPD devra rester une priorité. La réglementation est entrée en vigueur il y a plus de deux ans, et son application doit progresser plus rapidement au sein de la Fédération. La commission continuera son travail sur ce dossier.

# 8.3 Commission Prévention

## 8.3.1 Plaquette EPI

Suite à la publication du Règlement des Équipements de Protection Individuelle, l'édition d'une plaquette récapitulative à diffuser aux clubs est toujours à l'étude. Une prise de contact avec l'Union des Professionnels de l'Airsoft a été effectuée pour prévoir une diffusion de ce support auprès des revendeurs et des fournisseurs. Le but affiché est de sensibiliser les différents acteurs aux normes de protection.

## 8.3.2 Certificat Médical

En fonction des volontaires, la commission prévention sera également chargée de publier un certificat médical pour les licenciés et un référentiel à destination des médecins. Ce projet a été initié en 2017 et n'a pas avancé, faute de volontaires sérieux.

Le Président rappelle que ce dossier nécessite une réflexion ainsi que l'implication d'un maximum de bénévoles afin de débattre sur les décisions qui devront être prises, en concertation avec la MAIF. Le Président en profite pour remercier la MAIF qui travaille sérieusement à nos côtés pour encadrer la pratique de l'Airsoft de manière sécuritaire, et ce, tout en respectant notre volonté de préserver un maximum la liberté de pratique existante. Le Président précise que le but n'est pas de contraindre les pratiquants à porter toujours plus de protections et à prendre de plus en plus de précautions, mais de travailler en bonne intelligence pour prévenir des décès ou des accidents graves qui pourraient être facilement évités, le cas échéant, par un contrôle médical.

Dans le but de travailler le plus efficacement possible, tout en garantissant la conservation d'un maximum de liberté de pratique, il invite tous les volontaires à prendre part aux débats et à la rédaction de ce dossier, en se manifestant via le formulaire de contact. Le Président explique qu'une fois un dossier annoncé lors d'une Assemblée Générale, il n'acceptera pas sa remise en cause après sa publication, par des personnes qui n'auront pas souhaité s'y impliquer, et ce, alors que la porte était grande ouverte. Une commission de travail sera constituée selon les candidatures, y prendre part sera le seul moyen de faire entendre sa voix sur le sujet.

Enfin le Président rappelle qu'un joueur est décédé lors d'une partie en 2017 à cause de problèmes cardiaques, et qu'un examen médical aurait peut-être permis de déceler ce problème et d'éviter l'accident. Le sujet est donc à traiter sérieusement.

### 8.3.3 Biodégradabilité des billes

Enfin la commission prévention continuera son travail sur le sujet de la biodégradabilité appliquée aux projectiles d'Airsoft. L'objectif étant de publier un guide sur les différentes normes existantes en la matière pour permettre aux pratiquants de devenir des acheteurs de billes éclairés.

### 8.3.4 Assurance

Les travaux préparatoires pour des nouveaux produits d'assurance adaptés aux besoins des clubs se poursuivront. Le Président en profite pour rappeler que la couverture spéciale airsoft de la MAIF a été créée par la FFA il y a maintenant une dizaine d'années, alors qu'il n'existait aucune alternative comparable sur le marché.

### 8.3.5 Equipement des mineurs

Notre discipline peut parfois nécessiter l'usage d'équipements particulièrement lourds, encombrants, morphologiquement inadaptés. Cette problématique doit notamment être un sujet de préoccupation important dans le cas des mineurs dont l'usage d'un équipement inadapté peut avoir des graves conséquences sur la santé et l'intégrité physique (problème de croissance, mise en danger si EPI non adapté, etc.)

Une réflexion est en cours au sein de l'équipe. Le but est de produire un document à propos de l'équipement adapté aux mineurs.

## 8.4 Commission Juridique

Le Président explique que la commission aura les mêmes objectifs que chaque année :

- La veille juridique sur la réglementation en vigueur,
- Le conseil juridique, pour accompagner les autres commissions dans leur travail sur leurs dossiers, notamment sur la réglementation,
- Le conseil juridique, à destination des clubs affiliés et des problèmes qu'ils rencontrent,
- La mobilisation de la commission dès qu'une crise est détectée. La commission juridique devra alors travailler avec les instruments mis en place par la commission communication, notamment le dossier de gestion de crises, qui n'est pas encore abouti,
- La défense de notre pratique par tous les moyens, dans tous les domaines possibles,
- La commission, par l'intermédiaire du Président , en cas de nécessité, sera chargée de contacter les autorités pour défendre notre pratique.

Sera notamment au cœur des préoccupations de la commission la poursuite des travaux sur la reprise progressive des activités d'Airsoft dans le contexte de la crise sanitaire.

## 8.5 Commission Technique

Le Président annonce que la commission technique est toujours mobilisée sur la version 4 du GESAD actuellement en chantier. En plus de résoudre des bugs, d'améliorer l'ergonomie et les processus, cette nouvelle version apportera des améliorations qui profiteront aux utilisateurs du GESAD tout en répondant aux dernières contraintes du RGPD non encore implémentées. Est notamment envisagée la conception d'outils destinés à la gestion associative pour les clubs affiliés.

Notre Secrétaire, Marion, continuera son travail sur la mise en place du RGPD dans le cadre de sa mission de DPO. Elle continuera d'être épaulée par Laetitia.

Le retour des cartographies dans l'annuaire et dans l'agenda des événements est également en chantier, ainsi qu'un travail pour intégrer la gestion des futurs tournois sportifs.

## 8.6 Commission Communication

Le recrutement de bénévoles volontaires pour rejoindre la commission communication apparaît comme de plus en plus nécessaire pour accompagner les nouvelles ambitions fédérales sur divers sujets. Le Président en profite pour lancer un appel aux candidatures : nous recherchons tout profil sérieux et motivé pour intervenir sur divers aspects de la communication, que ce soit en front-office comme en back-office.

Des publications plus récurrentes, notamment pour mettre en avant des dossiers et des produits déjà publiés, pourront alors être envisagées. Des nouveaux designs de produits dérivés et une refonte graphique du site Internet sont également à l'étude.

### 8.6.1 Les rencontres de la Fédé

Suite à la soirée sur Paris, le concept ayant plu, l'initiative sera renouvelée dans toute la France, en fonction des opportunités, de la demande, et des disponibilités des bénévoles.

### 8.6.2 Vidéos Youtube

Le Président explique qu'il travaille toujours activement sur la création de vidéos Youtube. Des séries de différents types de vidéos sont en cours de conception pour la chaîne Youtube de la FFA. Il précise qu'il assume la production vidéo, mais que ce projet nécessite du renfort pour gérer l'écriture des épisodes et la gestion de la chaîne Youtube (promotion, modération...).

### 8.6.3 AdWords

À la suite de changement des règles de Google, les annonces offertes par Google dans le cadre de notre partenariat ne sont plus optimisées. Le Président a personnellement travaillé à leurs améliorations, mais elles nécessitent d'être retravaillées en profondeur pour gagner en efficacité. Pour la troisième année consécutive le Président lance un appel aux licenciés qui souhaitent venir nous aider et se faire la main sur la régie publicitaire de Google. Il s'agit d'une opportunité intéressante dans le domaine du référencement puisqu'il est question d'administrer des campagnes de publicité avec $ 10 000 de crédit publicitaire offerts chaque mois par Google à la Fédération.

### 8.6.4 FAQ

Le Président invite les volontaires en charge de la rédaction de la FAQ à poursuivre leurs travaux, tout en soulignant qu'elle pourrait permettre de libérer du temps à Laetitia pour qu'elle puisse intervenir sur d'autres dossiers. Il en profite également pour remercier l'équipe en charge, ce travail étant particulièrement long et fastidieux.

## 8.6.5 Recrutement de clubs ambassadeurs Outre-Mer

Les postes de clubs ambassadeurs de la Fédérations sont toujours ouverts pour les clubs affiliés d'Outre-Mer. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur le sujet.

## 8.6.6 Signalétiques et banderoles pour les clubs affiliés

Comme expliqué plus tôt, le Conseil d'Administration a réfléchi à un moyen de redistribuer une partie de l'excédent budgétaire. La somme rapportée au nombre de clubs ou de licenciés n'est pas significative pour qu'un remboursement soit pertinent. Une autre idée a été décidée par le Conseil d'Administration :

Pour 2021, tous les clubs affiliés recevront systématiquement un accessoire utile à l'organisation d'événements. Pour cela, une réédition de la signalétique de balisage des terrains d'Airsoft va être commandée. À installer à tous les accès des terrains, elle permet de sensibiliser sur le port des protections oculaires tout en rassurant sur l'activité. Composée d'une bâche résistante aux conditions extérieures, elle dispose d'œillets pour pouvoir facilement l'accrocher.

Cette opération sera reconduite, dans la mesure du possible, les années suivantes, avec possiblement d'autres accessoires, selon les idées de l'équipe.

Afin de permettre aux clubs affiliés d'afficher fièrement leur appartenance à la Fédération, mais aussi pour économiser sur l'envoi des banderoles en prêt lors des événements, une banderole association affiliée sera éditée et expédiée à tous les clubs affiliés comptant au moins 15 adhérents pour 2021. Cette banderole pourra servir pour les photos de groupe qui seront ensuite partagées sur la page Facebook de la Fédération, si elles nous sont envoyées, afin de mettre en avant les clubs organisateurs.

## 8.6.7 Brochure de découverte de l'Airsoft

Depuis 2017 nous fournissons des brochures de présentations de l'Airsoft à nos clubs affiliés. Ces brochures sont envoyées avec le premier lot de licences chaque année, mais également pour les événements. Le but est que les clubs disposent d'un support à montrer au public pour faire découvrir l'Airsoft et les règles de base. Ce support est à utiliser avec les débutants, les curieux sur les salons, les parents qui souhaitent se renseigner pour leurs enfants, les propriétaires de terrain, les élus, etc.

La brochure, élaborée avec Shong, intègre un certain nombre de pages de la bande dessinée Airsoft Tim, ce qui est aussi un bon moyen de découvrir notre activité.

Le stock actuel étant bientôt épuisé, une nouvelle version de la brochure est à l'étude. Cette nouvelle version n'intégrera pas de pages de bandes dessinées, ce qui permettra de proposer un contenu plus approfondi sur la présentation de l'Airsoft.

# 8.7 Commission Airsoft Sportif

## 8.7.1 Tournois officiels et licences sportives

Le travail sur les différentes disciplines va continuer.

Les premiers tournois officiels sont prêts à être lancés pour certaines disciplines. Sur le principe, n'importe quel club affilié sera libre d'en organiser, sous réserve de respecter le règlement de la discipline choisie. Les résultats de ces tournois seront alors centralisés au sein du classement officiel. Ce classement départagera chaque année les meilleures équipes de France, dans chaque discipline sportive. Les équipes qualifiées pourront ensuite représenter la France lors de tournois internationaux.

Cependant, comme évoqué précédemment, le lancement de ces tournois nécessite plus de coordinateurs pour rejoindre l'équipe déjà en place. Le développement de partenariats est également à l'étude. Des réunions seront organisées avec les volontaires sur le sujet.

Le Président invite les éventuels candidats à se faire connaître, ici même, ou n'importe quand via le formulaire de contact, en insistant particulièrement sur le sérieux, et l'engagement sur la durée, nécessaires pour ces postes.

Le développement de partenariats pour pouvoir proposer divers formats et disciplines de compétitions aux licenciés se poursuivra.

Des travaux sur la proposition de licences sportives, permettant de participer aux différents formats de compétition, devront également être lancés.

## 8.7.2 Agrément sportif

Les prérequis de l'agrément sportif ont été pris en compte lors de l'élaboration des disciplines sportives. Au-delà de permettre de présenter la candidature de ces disciplines pour l'agrément sportif lorsqu'elles seront suffisamment avancées, cette structuration sur base de du Code du Sport permettra également la compatibilité de ces disciplines pour des tournois internationaux.

## 8.8 Commission Formation

Comme expliqué plus tôt, la commission formation avait été mise en sommeil faute de volontaires. Aujourd'hui, Laurent, chargé de mission tout juste désigné en charge de la commission, souhaite relancer les travaux.

Laurent fait état à l'Assemblée de son intention de recenser les différentes formations en matière de secourisme mises en place au sein des clubs d'Airsoft afin de capitaliser à l'échelle fédérale. Laurent souhaite également aborder la formation pour l'accueil des mineurs.

Enfin, Laurent précise que le lien entre la Commission Formation et la Commission Prévention devra être consolidé afin de travailler de concert sur les sujets communs.

## 8.9 Recrutement de bénévoles

Marion, notre Secrétaire, continuera le recrutement des bénévoles et leur suivi RH.

Le Président lance un appel à tous les licenciés. La Fédération est construite sur le modèle associatif. Une cotisation annuelle de 8 € n'est pas suffisante pour financer le salaire et les charges de plusieurs salariés en plus des autres charges de la Fédération. Une salariée n'est pas suffisante pour gérer tous les dossiers et répondre à vos nombreuses sollicitations. En réglant votre cotisation à la FFA, vous ne devenez pas un client, mais un adhérent. À ce titre, vous rejoignez une structure dans laquelle les adhérents font avancer les choses. Aujourd'hui la Fédération a besoin de ses adhérents, besoin de vous, pour pouvoir continuer son action. Rejoindre le staff, c'est l'occasion d'échanger tous ensemble sur les dossiers qui vous intéressent pour que l'on puisse lancer des nouveaux projets à l'échelle nationale. C'est aussi l'occasion d'utiliser les outils et les moyens de la Fédération pour mener à bien des projets, et donc de se faire une solide expérience. Par exemple, en travaillant sur les dossiers de subventions, c'est l'occasion d'apprendre à le faire pour votre association. Alors pour que la Fédération soit toujours là demain, rejoignez-nous aujourd'hui !

Nous recherchons tous types de profils, mais nous recherchons tout particulièrement :

- Un spécialiste de la communication, pour établir le plan de communication ;
- Un commercial, pour établir notre stratégie commerciale ;
- Des scénaristes, des Youtubeurs, des techniciens, et des modérateurs, pour la production de plusieurs projets sur la chaîne Youtube ;
- Un chargé de référencement, pour optimiser les campagnes de publicités Google ;
- Un lobbyiste, afin de nous aider à faire passer l'Airsoft au prochain niveau ;
- Des personnes pour instruire des demandes de subventions ;
- Des personnes motivées pour coordonner les tournois sportifs à l'échelle nationale ;
- Toute personne sérieuse qui souhaite prendre part activement à nos projets.

## 8.10 Vote des orientations

Des échanges ayant pu avoir lieu pour chacunes des mesures annoncées, le Président demande à l'Assemblée de voter sur les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice à venir, proposée par le Conseil d'Administration.

Les 2 co-présidents de l'association Airsoft Commando TDL présentent leurs excuses à l'Assemblée avant de devoir s'absenter. Ils n'ont donc pas pu participer à ce vote et aux suivants. Dès lors, les 13 voix de leurs adhérents dont ils sont porteurs en tant que co-présidents, n'ont plus été comptabilisées dans les votes suivants.

Avec 246 voix pour, l'Assemblée approuve, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice 2020 proposées par le Conseil d'Administration.

# 9 Vote du budget

Le Président présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2021, élaboré par le Bureau et validé par le Conseil d'Administration. Ce budget prévisionnel est excédentaire.

Au niveau des ressources, s'il n'y a pas de changement par rapport aux dernières annonces de l'Etat, le montant des subventions d'exploitation devrait très fortement diminuer.

En accord avec les orientations générales, il faudra prioritairement travailler à pérenniser la Fédération, en donnant plus de moyens au confort et à l'efficacité des volontaires afin de favoriser l'engagement bénévole.

Le Président explique que le Conseil d'Administration a prévu d'ajuster le budget de déplacement. Les réunions et rencontres publiques sont jugées beaucoup plus profitables que les déplacements lors d'événements. Ainsi, pour l'année à venir, la priorité budgétaire des déplacements sera donnée aux réunions et rencontres publiques.

Comme chaque année, les frais postaux proposés sont également importants, avec encore une fois une augmentation des tarifs de la Poste de près de 10% annoncée pour 2021. Cependant, commande a été passée pour la location d'une machine à affranchir. Celle-ci permettra de profiter de tarifs d'expédition plus avantageux que les prix publics des timbres, et le volume de courrier traité devrait permettre d'en amortir la location.

## 9.1 Année- civile, année scolaire et prorata

En attendant le lancement d'une saison sportive, beaucoup de clubs continuent le renouvellement de leur affiliation à partir de Septembre. Un certain nombre d'autres estiment que la période est trop courte, compte-tenu du prix des cotisations, et oublient volontairement de déclarer leurs nouveaux adhérents, passé la moitié de l'année. Le Président en profite pour rappeler qu'en cas d'accident grave faisant intervenir un expert, si celui-ci constate que certains adhérents d'une association n'ont pas été déclarés, l'Assurance pourrait refuser la prise en charge. Le Président de l'association devrait alors assumer les conséquences de l'accident.

La MAIF a supprimé le prorata sur les cotisations d'assurance il y a plusieurs années, pour éviter une augmentation de cotisation, afin de rétablir l'équilibre du contrat devant le nombre d'accidents dentaires. Un prorata sur les cotisations d'assurance n'est donc pas envisageable. En revanche, un prorata sur les cotisations fédérales pourrait être envisagé à partir du mois de Septembre.

## 9.2 Licence collector

Comme pour l'année 2020 la licence collector sera composée d'une licence classique qui sera accompagnée d'un patch PVC collector. Pour l'année 2021, le patch collector, issue d'une série limitée, mettra en avant l'image d'Airsofteur Responsable. La production des patchs sera lancée avant la fin de l'année, en se basant sur les volumes de licences collector des années précédentes, pour permettre de les envoyer dès le début de l'année 2021.

## 9.3 Montant des cotisations 2020

Afin de proposer un résultat prévisionnel positif, Le Président explique à l'Assemblée que le montant actuel des cotisations nous permet d'équilibrer le budget, mais de justesse. Le Président propose donc, conformément à la décision du Conseil d'Administration, de conserver le montant actuel des cotisations. Cependant, il avertit qu'avec l'augmentation régulière du coût de la vie, des charges salariales, de la nécessité de financer des nouveaux projets, surtout dans un contexte où l'investissement bénévole des membres pour leur Fédération est aussi léger en proportion de leur nombre, et nécessite donc de faire appel à des prestations professionnelles sur certains postes de dépenses, la viabilité de la Fédération devra nécessairement passer par des nouvelles sources de financement, ou, à défaut, par des augmentations prochaines des cotisations.

### 9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration

Cotisation fédérale annuelle :

- Licence de base : 8€ par membre d'un club affilié, 5€ dès Septembre
- licence de base : 10€ pour les licenciés individuels, 6€ dès Septembre
- licence collector : 12€ par membre d'un club affilié, 9€ dès Septembre
- licence collector : 14€ pour les licenciés individuels, 10€ dès Septembre
- Cotisations d'assurance selon le nombre de membres, soit :
    - de 2 à 4 membres : 12,00 €
    - de 5 à 9 membres : 11,00 €
    - de 10 à 14 membres : 9,00 €
    - de 15 à 19 membres : 8,00 €
    - de 20 à 24 membres : 6,00 €
    - de 25 à 29 membres : 5,00 €
    - de 30 à 34 membres : 4,50 €
    - de 35 à 39 membres : 4,00 €
    - de 40 à 44 membres : 3,00 €
    - de 45 à 49 membres : 2,00 €
    - à partir de 50 membres : 1,00 €

## 9.4 Vote du Budget

Le Président demande à l'Assemblée de voter pour :

- La proposition des montants de cotisation pour 2021,
- Le budget prévisionnel 2021.

Chacune de ces propositions est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées, soit **246** voix pour.

Le Président proclame le résultat des votes.

## 9.5 Précisions

Ce budget prévisionnel est consultable en annexe du présent procès-verbal.

Le Président précise que les demandes d'affiliations et de licences 2020 seront fermées le 1er Novembre 2020, et que les demandes d'affiliations et de licences pour 2021 seront ouvertes le 15 Novembre 2020.

# 10 Fin de séance

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 18 h 43.

Certifié conforme le 12/09/2020

Le Président, Benoit MARIUS :

Le Vice-Président, Yves-Mari PRADELLE :

# COMPTE DE RESULTAT 2019

## CHARGES

### 1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| NATURE | 2018 | Prévisions 2019 | 2019 | Delta | Evolution | Prévisions 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A - CHARGES ADMINISTRATIVES** | | | | | | |
| Charges de gestion courante | 1 175,64 € | 200,00 € | 199,04 € | -0,48% | -83,07% | 200,00 € |
| Fournitures | 893,47 € | 500,00 € | 3 553,76 € | 610,75% | 297,75% | 2 900,00 € |
| Frais téléphoniques | 339,93 € | 180,00 € | 322,28 € | 79,04% | -5,19% | 240,00 € |
| Frais postaux | 2 174,30 € | 2 500,00 € | 3 993,64 € | 59,75% | 83,67% | 3 500,00 € |
| Déplacements, missions, réceptions | 4 119,83 € | 4 000,00 € | 1 691,90 € | -57,70% | -58,93% | 3 000,00 € |
| Assurances | 9 303,63 € | 10 000,00 € | 10 003,67€ | 0,04% | 7,52% | 10 050,00 € |
| Locations informatiques | 2 021,27 € | 1 300,00 € | 1 829,93€ | 40,76% | -9,47% | 1 800,00 € |
| Locations immobilières | 0,00 € | 240,00 € | 0,00€ | -100,00% | 0,00% | 0,00 € |
| Rémunération des personnels | 33 386,99 € | 30 000,00 € | 17 702,58€ | -40,99% | -46,98% | 18 100,00 € |
| Charges sociales | 13 096,87 € | 13 212,00 € | 9 743,37€ | -26,25% | -25,61% | 8 200,00 € |
| **SOLDE** | **66 511,93 €** | **62 132,00 €** | **49 040,17 €** | **-21,07%** | **-26,27%** | **47 990,00 €** |
| **B - CHARGES FINANCIERES** | | | | | | |
| Frais bancaire LCL | 136,96 € | 170,00 € | 165,32€ | -2,75% | 20,71% | 180,00 € |
| Frais bancaire Paypal | 1 375,96 € | 1 300,00 € | 1 498,72€ | 15,29% | 8,92% | 1 400,00 € |
| **SOLDE** | **1 512,92 €** | **1 470,00 €** | **1 664,04€** | **13,20%** | **9,99%** | **1 580,00 €** |
| **C - PUBLICITE ET COMMUNICATION** | | | | | | |
| Publicités, relations publiques | 1 329,67 € | 1 200,00 € | 2 162,01€ | 80,17% | 62,60% | 2 000,00 € |
| **SOLDE** | **1 329,67 €** | **1 200,00 €** | **2 162,01€** | **80,17%** | **62,60%** | **2 000,00 €** |

### 2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Petits Logiciels | 4 005,00 € | 2 000,00 € | 23,32€ | -98,83% | -99,42% | 1 500,00 € |
| Mobilier | 0,00 € | 0,00 € | 3 254,13 € | 0,00% | 0,00% | 1 000,00 € |
| Equipement | 2 230,48 € | 500,00 € | 4 205,16€ | 741,03% | 88,53% | 5 500,00 € |
| Achats de marchandises | 648,50 € | 250,00 € | 5 094,78€ | 1937,91% | 685,63% | 2 900,00 € |
| **SOLDE** | **6 883,98 €** | **2 750,00 €** | **12 577,39€** | **357,36%** | **82,71%** | **10 900,00 €** |

### 3 - DEPENSES DIVERSES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Pertes sur créances irrécouvrables | 0,00 € | 100,00 € | 170,00 € | 70,00% | 100,00% | 150,00 € |
| **SOLDE** | **0,00 €** | **100,00 €** | **170,00 €** | **70,00%** | **100,00%** | **150,00 €** |
| **TOTAL CHARGES** | **76 238,50 €** | **67 652,00 €** | **65 613,61 €** | **-3,01%** | **-25,61%** | **62 620,00 €** |

## PRODUITS

### 4 - RESSOURCES PROPRES

| NATURE | 2018 | Prévisions 2019 | 2019 | Delta | Evolution | Prévisions 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A - RESSOURCES FEDERALES** | | | | | | |
| Cotisations | 58 121,61 € | 65 000,00 € | 67 678,52€ | 4,12% | 16,44% | 65 000,00 € |
| **SOLDE** | **58 121,61€** | **65 000,00 €** | **67 678,52€** | **4,12%** | **16,44%** | **65 000,00 €** |
| **B - VENTES** | | | | | | |
| Ventes de produits | 1 230,93 € | 1 700,00 € | 455,94€ | -73,18% | -62,96% | 400,00 € |
| **SOLDE** | **1 230,93€** | **1 700,00€** | **455,94€** | **-73,18%** | **-62,96%** | **400,00 €** |
| **C - REVENUS FINANCIERS** | | | | | | |
| Intérêts du compte-livret | 0,00 € | 130,00 € | 115,64€ | -11,05% | 100,00% | 115,00 € |
| **SOLDE** | **0,00€** | **130,00€** | **115,64€** | **-11,05%** | **100,00%** | **115,00 €** |
| **D - REVENUS DIVERS** | | | | | | |
| Dons manuels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00% | 0,00% | 0,00 € |
| Produits de gestion courante | 1 723,40 € | 150,00 € | 297,03€ | 98,02% | -82,76% | 150,00 € |
| **SOLDE** | **1 723,40€** | **150,00 €** | **297,03€** | **98,02%** | **-82,76%** | **150,00 €** |

### 5 - AIDES ET SUBVENTIONS

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00% | 0,00% | 0,00 € |
| Subventions d'exploitation | 3 383,97€ | 0,00 € | 0,00€ | 0,00% | -100,00% | 0,00 € |
| **SOLDE** | **3 383,97 €** | **0,00 €** | **0,00€** | **0,00%** | **-100,00%** | **0,00 €** |

### 6 - PRESTATIONS EN NATURE

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bénévolat | 91 080,00 € | 90 000,00 € | 148 997,00€ | 65,55% | 63,59% | 120 000,00 € |
| Prestations en nature | 31 017,99 € | 26 500,00 € | 12 922,00€ | -51,24% | -58,34% | 11 000,00 € |
| Emploi des prestations en nature | 31 017,99 € | 26 500,00 € | 12 922,00€ | -51,24% | -58,34% | 11 000,00 € |
| Personnel bénévole | 91 080,00 € | 90 000,00 € | 148 997,00€ | 65,55% | 63,59% | 120 000,00 € |
| **SOLDE** | **0,00 €** | **0,00 €** | **0,00€** | **0,00%** | **0,00%** | **0,00 €** |
| **TOTAL PRODUITS** | **64 459,91€** | **66 980,00€** | **68 547,13€** | **2,34%** | **6,34%** | **65 665,00 €** |

| | 2018 | Prévisions 2019 | 2019 | Delta | Evolution | Prévisions 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **RESULTAT DE L'EXERCICE** | **-11 778,59 €** | **-672,00 €** | **2 933,52 €** | **-536,54%** | **-124,91%** | **3 045,00 €** |
| **REPORT N-1** | **29 458,50 €** | **17 679,91 €** | **17 679,91 €** | **0,00%** | **-39,98%** | **21 535,52 €** |
| **SOLDE** | **17 679,91 €** | **17 007,91 €** | **20 613,43 €** | **21,20%** | **16,59%** | **24 580,52 €** |

**Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589**

*29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS*

www.ffairsoft.org

# COMPTE DE RESULTAT 2020

## CHARGES

### 1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| NATURE | 2019 | Prévisions 2020 | 2020 | Delta | Evolution | Prévisions 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A - CHARGES ADMINISTRATIVES** | | | | | | |
| Charges de gestion courante | 199,04 € | 200,00 € | 228,86 € | 14,43% | 14,98% | 200,00 € |
| Fournitures | 3 553,76 € | 2 900,00 € | 3 152,56 € | 8,71% | -11,29% | 3 600,00 € |
| Frais téléphoniques | 322,28 € | 240,00 € | 279,84 € | 16,60% | -13,17% | 260,00 € |
| Frais postaux | 3 993,64 € | 3 500,00 € | 2 351,58 € | -32,81% | -41,12% | 5 000,00 € |
| Déplacements, missions, réceptions | 1 691,90 € | 3 000,00 € | 2 306,01 € | -23,13% | 36,30% | 4 500,00 € |
| Assurances | 10 003,67 € | 10 050,00 € | 10 106,68€ | 0,56% | 1,03% | 10 000,00 € |
| Locations informatiques | 1 829,93 € | 1 800,00 € | 962,35€ | -46,54% | -47,41% | 3 265,00 € |
| Locations immobilières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00% | 0,00% | 0,00 € |
| Rémunération des personnels | 17 702,58 € | 18 100,00 € | 18 184,01€ | 0,46% | 2,72% | 19 100,00 € |
| Charges sociales et de personnel | 9 743,37 € | 8 200,00 € | 4 584,86€ | -44,09% | -52,94% | 8 350,00 € |
| **SOLDE** | **49 040,17 €** | **47 990,00 €** | **42 156,75 €** | **-12,16%** | **-14,04%** | **54 275,00 €** |
| **B - CHARGES FINANCIERES** | | | | | | |
| Frais bancaire LCL | 165,32 € | 180,00 € | 161,20€ | -10,44% | -2,49% | 175,00 € |
| Frais bancaire Paypal | 1 498,72 € | 1 400,00 € | 1 027,38€ | -26,62% | -31,45% | 1 400,00 € |
| **SOLDE** | **1 664,04 €** | **1 580,00 €** | **1 188,58€** | **-24,77%** | **-28,57%** | **1 575,00 €** |
| **C - PUBLICITE ET COMMUNICATION** | | | | | | |
| Publicités, relations publiques | 2 162,01 € | 2 000,00 € | 1 088,48€ | -45,58% | -49,65% | 1 000,00 € |
| **SOLDE** | **2 162,01 €** | **2 000,00 €** | **1 088,48€** | **-45,58%** | **-49,65%** | **1 000,00 €** |

### 2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Petits Logiciels | 23,32 € | 1 500,00 € | 746,83€ | -50,21% | 3102,53% | 2 100,00 € |
| Mobilier | 3 254,13 € | 1 000,00 € | 149,99 € | -85,00% | -95,39% | 600,00 € |
| Equipement | 4 205,16 € | 5 500,00 € | 13 939,52€ | 153,45% | 231,49% | 2 000,00 € |
| Achats de marchandises | 5 094,78 € | 2 900,00 € | 3 147,00€ | 8,52% | -38,23% | 4 240,00 € |
| **SOLDE** | **12 577,39 €** | **10 900,00 €** | **17 983,34€** | **64,98%** | **42,98%** | **8 940,00 €** |

### 3 - DEPENSES DIVERSES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Pertes sur créances irrécouvrables | 170,00 € | 150,00 € | 0,00 € | -100,00% | -100,00% | 150,00 € |
| **SOLDE** | **170,00 €** | **150,00 €** | **0,00 €** | -100,00% | **-100,00%** | **150,00 €** |
| **TOTAL CHARGES** | **65 613,61 €** | **62 620,00 €** | **62 417,15 €** | **-0,32%** | **-4,87%** | **65 940,00 €** |

## PRODUITS

### 4 - RESSOURCES PROPRES

| NATURE | 2019 | Prévisions 2020 | 2020 | Delta | Evolution | Prévisions 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A - RESSOURCES FEDERALES** | | | | | | |
| Cotisations | 67 678,52 € | 65 000,00 € | 56 512,84€ | -13,06% | -16,50% | 65 000,00 € |
| **SOLDE** | **67 678,52€** | **65 000,00 €** | **56 512,84€** | **-13,06%** | **-16,50%** | **65 000,00 €** |
| **B - VENTES** | | | | | | |
| Ventes de produits | 455,94 € | 400,00 € | 294,79€ | -26,30% | -35,34% | 280,00 € |
| **SOLDE** | **455,94€** | **400,00€** | **294,79€** | **-26,30%** | **-35,34%** | **280,00 €** |
| **C - REVENUS FINANCIERS** | | | | | | |
| Intérêts du compte-livret | 115,64 € | 115,00 € | 81,88€ | -28,80% | -29,19% | 60,00 € |
| **SOLDE** | **115,64€** | **115,00€** | **81,88€** | **-28,80%** | **-29,19%** | **60,00 €** |
| **D - REVENUS DIVERS** | | | | | | |
| Dons manuels | 0,00 € | 0,00 € | 51,00€ | 0,00% | 100,00% | 0,00 € |
| Produits de gestion courante | 297,03 € | 150,00 € | 3 295,68€ | 2097,12% | 1009,54% | 150,00 € |
| **SOLDE** | **297,03€** | **150,00 €** | **3 346,68€** | **2131,12%** | **1026,71%** | **150,00 €** |

### 5 - AIDES ET SUBVENTIONS

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00% | 0,00% | 0,00 € |
| Subventions d'exploitation | 0,00€ | 0,00 € | 26 749,39€ | 0,00% | 100,00% | **2 400,00 €** |
| **SOLDE** | **0,00 €** | **0,00 €** | **26 749,39€** | **0,00%** | **100,00%** | **2 400,00 €** |

### 6 - PRESTATIONS EN NATURE

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bénévolat | 148 997,00 € | 120 000,00 € | 355 508,75€ | 196,26% | 138,60% | 230 000,00 € |
| Prestations en nature | 12 922,00 € | 11 000,00 € | 19 396,79€ | 76,33% | 50,11% | 15 000,00 € |
| Emploi des prestations en nature | 12 922,00 € | 11 000,00 € | 19 396,79€ | 76,33% | 50,11% | 15 000,00 € |
| Personnel bénévole | 148 997,00 € | 120 000,00 € | 355 508,75€ | 196,26% | 138,60% | 230 000,00 € |
| **SOLDE** | **0,00 €** | **0,00 €** | **0,00€** | **0,00%** | **0,00%** | **0,00 €** |
| **TOTAL PRODUITS** | **68 547,13€** | **65 665,00€** | **86 985,58€** | **32,47%** | **26,90%** | **67 890,00 €** |

| | 2019 | Prévisions 2020 | 2020 | Delta | Evolution | Prévisions 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **RESULTAT DE L'EXERCICE** | **2 933,52 €** | **3 045,00 €** | **24 568,43 €** | **706,84%** | **737,51%** | **1 950,00 €** |
| **REPORT N-1** | **17 679,91 €** | **20 613,43 €** | **20 613,43 €** | **0,00%** | **16,59%** | **45 181,86 €** |
| **SOLDE** | **20 613,43 €** | **23 658,43 €** | **45 181,86 €** | **90,98%** | **119,19%** | **47 131,86 €** |

**Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589**
*29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS*
www.ffairsoft.org